

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2017
ORDRE DU JOUR PORTANT CONVOCATION

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** qui se tiendra en l'Hôtel de Ville, second étage, Salle de Conseil, le jeudi 23 novembre 2017 à 19h00, afin de débattre sur les questions portées à l'Ordre du Jour suivant :

FONCTION PUBLIQUE

- 1 Création d'emplois, rémunération du personnel, primes de stage Année 2018

DOMAINE ET PATRIMOINE

- 2 Incorporation dans le domaine public de la voirie et des espaces verts du lotissement « Les Résédas 2 et 3 » : erreur de la délibération du 3 février 2003 à rectifier
- 3 Cessions de terrains agricoles, propriété de la Fondation Depoorter, au profit de M. Antoine Cleenewerck

COMMANDE PUBLIQUE

- 4 AVENANT n°3 au Contrat de Délégation de Service Public pour l'Exploitation du Réseau de Chauffage urbain du Quartier « Centre urbain » de la Ville d'Hazebrouck

FINANCES

- 5 Fibre optique : Autorisation de programme et crédits de paiement
- 6 Régie Municipale des Eaux : Décision modificative n°3
- 7 Fondation Depoorter : Décision modificative n°1
- 8 Attribution d'un fonds de concours par la CCFI pour le fonctionnement de la piscine
- 9 Subventions appel à projets « Chantiers participatifs » 2017

- 10 Subvention Politique de la Ville pour une classe découverte à Merlimont
- 11 Crédits alloués aux écoles élémentaires et maternelles publiques
- 12 Conventions tripartites entre le Conseil Départemental du Nord, la Ville d'HAZEBROUCK et les Collèges Fernande Benoist et des Flandres pour l'occupation des Salles de Sports Participation Départementale Année scolaire 2016/2017

REGIE DES EAUX/ASSAINISSEMENT

- 13 Signature d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville d'Hazebrouck et la Société Infracos pour l'exploitation d'installations de communications électroniques au château d'eau de Morbecque

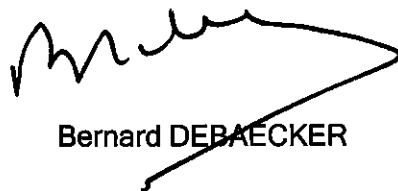
Il sera rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Mairie d'HAZEBROUCK, le Jeudi 9 novembre 2017

LE MAIRE DE LA VILLE D'HAZEBROUCK,




Bernard DEBAECKER